

DOSSIER DE CANDIDATURE

GRDF-AO-215112_ Marché réfections définitives DR Nord-Ouest

Dossier de candidature

Les éléments du dossier demandé dans la publication JOUE
sont à renvoyer via l'url <https://externe.secoia.grdf.fr/>
au plus tard le 29 novembre 2022 à 11h.

A – Présentation Générale

A.1. Objet du présent document

Ce document présente le dossier de candidature dans le cadre d'un avis de marché pour des besoins de Travaux de Réfections définitives pour la DR Nord-Ouest (DIEM Hauts-de-France et Normandie).

Trois activités principales sont couvertes par ce marché :

- Réfections définitives pavage en domaine privé
- Réfections définitives pavage en domaine public
- Réfections définitives enrobés (noir et couleur via pose manuelle et finisher).
→A la marge cette activité comprendra également des réfections asphalte pouvant faire l'objet d'une sous-traitance.

Les différents lots de cet appel à candidature sont les suivants :

Lot	Montant estimé (à titre indicatif)	Montant maximum	Nombre de contrats associés
Lot 1 Pavage Réfections définitives domaine privé : Métropole de Lille (MEL) et Béthune	2 500 000 €	4 000 000 €	3
Lot 2 - Pavage Réfections définitives domaine public : Métropole de Lille (MEL) et Béthune	3 630 000 €	5 808 000 €	4
Lot 3 Pavage Réfections définitives domaine public : Hauts-de-France (hors métropole de Lille)	1 425 000 €	2 280 000 €	3
Lot 4 - Pavage Réfections définitives domaine public : Normandie	1 825 000 €	2 920 000 €	3
Lot 5 - Enrobés Réfections définitives domaine public : Métropole de Lille (MEL) et Béthune	2 370 000 €	3 792 000 €	4
Lot 6 Enrobés Réfections définitives domaine public : Hauts-de-France (hors métropole de Lille)	1 425 000 €	2 280 000 €	3
Lot 7 - Enrobés Réfections définitives domaine public : Normandie	1 825 000 €	2 920 000 €	3
TOTAL	15 M€	24 M€	23

Type de marché :

- Avec engagement financier minimum pour le lot 1 : engagement minimum sur la durée totale du marché de 2,5M€ pour l'ensemble du lot
- Sans engagement financier pour les lots 2 à 7.

Il est précisé pour chaque lot le montant maximum.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Durée du marché : 4 ans (3 ans ferme avec une possibilité de reconduction de 12 mois, sur décision unilatérale de GRDF).

Ce dossier de candidature correspond à l'étape préliminaire à l'appel d'offre.

La consultation est passée selon une procédure négociée avec mise en concurrence préalable, en application avec l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La procédure se déroulera en deux phases :

- Phase 1 : sélection des candidatures.
- Phase 2 : choix de l'offre la mieux-disante appréciée au regard des critères de choix définis au règlement de la consultation. Les soumissionnaires sélectionnés à l'issue de la phase 1 seront invités à remettre une offre technique et économique après l'envoi des documents de la consultation précisant les exigences techniques de GRDF.

Le présent dossier candidature correspond à la phase 1 et a pour objet de sélectionner les soumissionnaires qui seront invités à participer à la phase 2 de la procédure et à présenter une offre.

A.3. Définitions

GRDF : entité adjudicatrice acheteuse

Le Candidat / Soumissionnaire : Toute entreprise individuelle ou groupement d'entreprises, qui entend soumettre une réponse au questionnaire de ce dossier de candidature

B. Présentation du dossier de candidature

B.1. Exigences

L'ensemble des réponses apportées dans le dossier de candidature doit concerner l'entité susceptible de participer à la consultation.

Lorsque le Candidat est un groupement d'entreprises, le présent dossier de candidature doit être complété par chacun des membres du groupement : chaque membre du groupement doit renseigner chacune des rubriques et fournir l'ensemble des documents demandés.

Le dossier de candidature remis par le Candidat devra comporter les documents et attestations demandés dans la publication JOUE et sur l'affaire GRDF_AO_238257 sous SECOIA.

Points d'attention :

Les Candidats sont informés que :

- L'ensemble des éléments doivent être déposés dans SECOIA et respecter le formalisme énoncé. Seules les candidatures respectant le format imposé seront examinées¹, les autres seront déclarées irrecevables et par conséquent rejetées.

¹ Conformément à l'ordonnance du 23 juillet 2015, les Candidats ont également la possibilité d'utiliser le DUME.

DOSSIER DE CANDIDATURE

- Les candidatures doivent être remises avant le 29 novembre 2022 à 11h à l'adresse courriel tels que mentionnés en première page du présent dossier de candidature
- GRDF attend des Candidats qu'ils remettent un Dossier de candidature complet avec l'ensemble des renseignements et documents justificatifs demandés². Si une question est sans objet, le candidat doit indiquer N/A devant la rubrique. Toute réponse incomplète pourra conduire au rejet de la candidature du candidat.
- GRDF se réserve le droit de vérifier l'ensemble des informations transmises sur le Dossier de candidature tant auprès des administrations qu'auprès des sociétés citées.
- Ces informations sont considérées comme confidentielles par GRDF qui à ce titre s'engage à ne pas les divulguer et à limiter leur diffusion aux seules personnes concernées.

B.2. Critères de sélection

Les candidats sont tenus de fournir chacun des documents demandés (capacités légales et administratives, capacités économiques et financières et capacités techniques et professionnelles) : **toute candidature incomplète pourra être rejetée.**

Sont présentés ci-dessous les éléments attendus pour la remise de la candidature et les motifs de sélections associés.

Critères	Précisions
Capacité économique et financière	<ul style="list-style-type: none">- Présentation de l'organisation générale : dimensionnement de l'entreprises, ses activités, implantation géographique et périmètre d'intervention sur le(s) lot(s) concernés, principaux donneurs d'ordre : les éléments présentés doivent concerner l'activité en lien avec l'objet du marché- Situation économique et financière saine (liasses fiscales des 3 derniers exercices disponibles)- Indication du groupe d'appartenance et liste des actionnaires <p>Minimum attendu : respect du minimum de chiffre d'affaires annuel moyen pour chaque lot concerné :</p> <ul style="list-style-type: none">- Lot 1 : Réfections définitives pavages domaine privé : CA annuel moyen supérieur à 500 k € (moyenne 3 derniers exercices disponibles)- Lots 2 à 7 : Réfections définitives pavage domaine public et Réfections définitives enrobés domaine public : CA annuel moyen supérieur à 1,5 M€ (moyenne 3 derniers exercices disponibles) <p><i>Point de vigilance</i> : en cas de réponse multi lot le chiffre d'affaires minimum attendu correspond au cumul du CA minimum par lot sur lesquels le soumissionnaire a candidaté : exemple si candidat sur les lots 2, 5 et 6 CA minimum de 4,5 M€</p>

² Si le Candidat a mis à disposition certains documents sur un espace de stockage, ce dernier est tenu d'en informer GRDF et de lui donner les modalités permettant d'accéder à ceux-ci. Si le Candidat a déjà transmis certains documents qui demeurent valables et qu'il ne souhaite pas les fournir à nouveau dans la présente consultation, il est également tenu d'en informer GRDF et de lui indiquer dans quel cadre et quelle consultation ceux-ci ont été fournis.

DOSSIER DE CANDIDATURE

<p>Capacité matérielle</p>	<p>Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché (réponse attendue pour tous les lots concernés)</p> <p><u>Minimum attendu</u> : uniquement pour les lots 5, 6 et 7 réfections enrobés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justificatif attestant de la possession en propre (ou LLD) d'un finisher - Justificatif attestant de la possession en propre d'une centrale d'enrobés
<p>Capacité technique et organisationnelle</p>	<p>1. <u>Effectif</u> Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat sur les trois dernière années et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières avec précision des effectifs</p> <p>2. <u>Références de Travaux avec équivalence qualifications FNTF</u> Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants (avec montant, date et le lieu d'exécution des travaux et précisions si réalisés selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin). La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.</p> <p><u>Minimum attendu</u> : références en lien avec les qualifications FNTF propres à chaque lot :</p> <p><u>Lots réfections pavage (lots 1 à 4) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 341 Assises de chaussée, - 3451 Pavés et dalles en pierre naturelle, - 3452 Pavés et dalles en béton ou autres matériaux - 346 Pose de bordures, chaînettes et caniveaux ou équivalents <p><u>Lots réfections enrobés (lots 5 à 7) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 341- assises de chaussées, - 3421- enrobés classiques - 346- pose de bordures, chainettes et caniveaux <p>3. <u>Référence Chantiers (de moins de 5 ans)</u></p> <p><u>Minimum attendu</u> : <u>Respect du nombre minima de chantier demandé</u></p> <p><u>Lot 1 Réfections définitives pavage domaine privé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 références travaux de pose de pavés et dalles en pierre naturelle en rang droit - 1 référence travaux de pose de pavés et dalles en pierre naturelle autres que rangs droits - 2 références travaux de pose de carrelage <p><u>Pour lots réfections définitives pavage domaine public (lots 2 à 4) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 références travaux de pose en rangs droits de pavés et dalles en pierre naturelle - 2 références travaux de pose de pavés et dalles en pierre naturelle autres que rangs droits en milieu urbain - 1 référence pose de bordures et caniveaux. <p>Ces références doivent comprendre les quantités mises en œuvre : avec minimum 1 000 mètres carrés de pose de pavés, dont au moins une référence de pose de pavés en pierre naturelle avec lit de pose rigide de joints coulés</p>

DOSSIER DE CANDIDATURE

	Pour les lots réfections définitives enrobés domaine public (lots 5 à 7) : 4 références de chantier de moins de 5 ans avec minimum 1 000 mètres carrés de réalisation d'enrobés
Capacité technique - traitement matériaux amiantés (uniquement lot réfections enrobés (lot 5 à 7))	1. Personnel qualifié SS4 <u>Minimum attendu</u> : A minima 3 opérateurs et un encadrant habilités SS4 2. Mode opératoire pour retrait et traitement de matériaux amianté : <u>Minimum attendu</u> : présentation du mode opératoire appliqué devant être conforme à la réglementation ((dispositions collectives et individuelles, la formation/qualification des intervenants, les modalités de gestions des déchets, etc.)

B.3 Dépôt du dossier de candidature

Pour être conforme la remise du dossier de candidature doit être composé :

1. Pour la vérification de ses capacités légales et administratives

1 fichier ZIP déposé dans le questionnaire SECOIA portant le même intitulé et comprenant les éléments listés ci-après :

- 1 - Déclaration sur l'honneur d'absence d'interdiction de soumissionner
- 2 - Attestation de régularité fiscale
- 3 - Attestation de régularité sociale
- 4 - En cas de redressement judiciaire, joindre la copie du ou des jugements prononcés au titre d'un redressement accompagné d'une traduction certifiée si le candidat n'est pas établi en France
- 5 - DC2 (et si besoin DC1) renseigné(s) et signé(s)
- 6 - Le(s) pouvoir(s) habilitant le signataire à engager le candidat individuel ou chaque membre du groupement
- 7 - Engagement de confidentialité complété, paraphé et signé
- 8 - Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle
- 9 - SIREN

- L'engagement de confidentialité complété, daté et signé

2. Pour la vérification de ses autres capacité (économique, matérielle, technique et organisationnelle)

1 fichier ZIP déposé dans le questionnaire SECOIA intitulé « Vérification dépôt de candidature » comprenant :

- 1 fichier PDF unique présentant dans l'ordre les éléments présentés au B.2
- en annexes les justificatifs associés et/ ou complémentaires
- les liasses fiscales pour la vérification de la capacité financière

C. Points de vigilance

C.1 Déclaration de groupement

GRDF accepte les groupements d'entreprises conjoints ou solidaires. En cas de groupement, l'un des membres du groupement est désigné comme mandataire. Celui-ci est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de GRDF.

Sans préjudice de l'article L. 2141-13 du code de la commande publique, la composition du groupement ne peut pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché, sauf en cas de restructuration de société ou si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait.

Par ailleurs, un soumissionnaire, qui proposera une offre au titre d'un groupement d'entreprises, ne pourra pas remettre d'offre à titre individuel ou au titre d'un autre groupement sur un même lot.

Un groupement doit être déclaré par le mandataire dès la réponse à la consultation.

Le mandataire a la charge de la remise des offres, de la signature du marché, de la coordination des prestations et de la gestion administrative et financière du marché.

C.2 : Sous-traitance

La sous-traitance est limitée au **rang 1**.

Conformément à l'article L.2193-3, les tâches suivantes sont considérées comme des tâches essentielles et ne peuvent être sous-traitées. Elles devront être exécutées directement par le titulaire :

- Pour l'ensemble des lots : la mise en place de la réfection définitive pavage ou enrobés selon le lot concerné
- Pour les lots 5 à 6 : l'activité de décroustage, transport et traitement des matériaux amiantés

En cas de recours à de la sous-traitance, les soumissionnaires doivent remplir les formulaires DC4 pour validation.

C.2 : Conditions particulières d'exécution

Clause d'insertion

Dans le cadre de ce marché, GRDF a fait le choix de mobiliser, conformément à l'article L2112-2 du code de la commande publique, une condition d'exécution qui comportera une action d'insertion par l'activité économique obligatoire sur l'ensemble des lots suivants uniquement :

- Lot 2 : Réfections définitives pavage domaine public sur la Métropole de Lille et Béthune)
- Lot 5 : Réfections définitives enrobés domaine public sur la Métropole de Lille (MEL) et Béthune

Les modalités d'application de la clause seront précisées en phase de consultation dans le règlement de consultation associé.

Pour les autres lots le recours à l'insertion sera valorisé via un critère de mieux-disance qui sera également précisé en phase consultation.